

COMMUNIQUE DE PRESSE



Généralisation de l'expérimentation AKO@dom-PICTO : une transformation majeure du suivi en ville des patients atteints de cancer

Le Comité Technique de l’Innovation en Santé (CTIS) et le Conseil Stratégique de l’Innovation en Santé (CSIS) ont rendu un avis favorable à la généralisation de l’expérimentation des parcours de soins AKO@dom et PICTO qui impliquent infirmiers libéraux et pharmaciens d’officine en complément du médecin traitant. C’est une avancée majeure, qui va transformer le suivi et l’accompagnement à domicile des patients sous thérapies orales anticancéreuses. Ces parcours permettent une prise en charge personnalisée des patients par la mobilisation des acteurs de santé de proximité avec une meilleure coordination des professionnels de ville et hospitaliers, liés par l’application partagée de Continuum+ désormais intégrée à Cureety.

Depuis 3 ans, les parcours AKO@dom et PICTO faisaient l’objet d’une expérimentation dans 15 établissements de la région Grand-Est, dans le cadre du dispositif d’innovation en santé « Article 51 ».

Le projet visait à expérimenter un accompagnement humain et numérique personnalisé des patients atteints de cancer, au moment de la prescription d’une thérapie orale et/ou d’une immunothérapie. Cette expérimentation est portée par un consortium du Grand-Est, qui se compose de la start-up Continuum+ (intégrée à Cureety), de l’association « Patients en réseau », du Dispositif Spécifique Régional du Cancer Grand Est – NEON, des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et de l’URPS Pharmaciens Grand Est.

Il s’agit de la seule des 156 expérimentations dans le cadre de l’article 51 à être co-portée par une association de patients. Plus de 2000 patients ont pu bénéficier de ces parcours depuis 2022.

UNE ÉVALUATION AUX RÉSULTATS TRÈS POSITIFS

★ Des patients rassurés

L’évaluation de cette expérimentation, présentée dans l’avis du CTIS, montre une satisfaction des patients, qui se sentent rassurés, écoutés et moins isolés.

Une majorité de patients estiment que les parcours AKO@dom et PICTO ont permis d’améliorer leur qualité de vie.

★ Des professionnels de santé convaincus

85% d’entre eux considèrent que ces parcours améliorent la prise en charge des malades et renforcent le lien entre les professionnels de ville et hospitaliers.

La communication en temps réel évite des allers-retours inutiles des patients à l’hôpital.

☆ Une amélioration de l'observance des traitements

70% des patients continuent de prendre leur traitement après 6 mois, contre 60% dans un groupe témoin bénéficiant d'une prise en charge conventionnelle selon l'étude médico-économique menée dans le cadre de l'évaluation du dispositif

☆ Une meilleure gestion des événements indésirables

Avant la mise en place de ces parcours, **l'équipe hospitalière n'avait qu'une vision partielle de l'état du patient** pendant les périodes où il se trouvait à domicile. Avec cet accompagnement, la détection précoce des effets indésirables et les échanges en temps réel avec le pharmacien d'officine ou l'infirmier libéral sur la plateforme lui permettent de **procéder à des ajustements** de traitements **sans attendre les consultations de suivi**. La durée des hospitalisations pour des événements indésirables était de 5 jours pour les patients inclus dans ces parcours et de 13 jours pour les cas témoins.

☆ Le rôle des pharmaciens d'officine renforcé

95% des pharmaciens d'officine estiment que les parcours PICTO ajoutent **une plus-value à leur pratique officinale**.

Les pharmaciens **se disent légitimés et mieux armés** pour prendre en charge les malades atteints de cancer et constatent que **la relation avec les patients** en sort **renforcée**.

☆ Les infirmiers libéraux mobilisés pour la prise en charge des patients vulnérables

Les patients se disent satisfaits de l'accompagnement par l'infirmier(e) libéral(e) de proximité ; la facilitation de la prise du traitement, la réduction du stress, le renforcement de l'autonomie sont souvent cités.

85% des IDEL considèrent que le programme permet d'améliorer la prise en charge des patients et qu'il renforce le lien ville-hôpital, cité dans l'avis du CTIS.

Les IDEL se sentent accompagnés dans leur montée en compétence et la prise en charge des patients.

« La visite des patients au démarrage est un point fort pour connaître le patient, pour reformuler ce que le patient a retenu des échanges à l'hôpital. Ces parcours permettent aux IDEL d'être mieux accompagnant car mieux accompagnés ! », témoigne Charlène SAUSSE, Vice-Présidente de la CPTS Thionville Est.

☆ Un lien beaucoup plus étroit entre la ville et l'hôpital

« Le déploiement de ces parcours a permis une transformation de la relation ville-hôpital, un décloisonnement des prises en charges et a su mobiliser un nombre conséquent de professionnels de santé en ville (1147 pharmaciens d'officine, 1 583 infirmiers libéraux, 664 médecins de ville après 2,5 années) », peut-on lire dans l'avis du CTIS.

UN SUIVI TRÈS RÉACTIF GRÂCE À UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

Les parcours AKO@dom et PICTO associent à l'humain l'outil numérique. **Une plateforme unique, mise à disposition par Continuum +** (intégrée à Cureety), permet aux oncologues et aux infirmiers de coordination hospitalière de **suivre en temps réel le contenu des visites infirmières et les comptes rendus des pharmaciens d'officine**. La plateforme permet ainsi une grande réactivité dans la gestion des alertes.

DES PARCOURS DE SOINS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES PATIENTS

Aujourd’hui, de plus en plus de traitements anticancéreux sont prescrits par voie orale et pris à domicile. Ces thérapies améliorent la qualité de vie des patients mais **posent de nouveaux défis en termes de surveillance à distance et de gestion des effets indésirables**. Le patient se retrouve en effet **isolé à son domicile**, à devoir gérer seul son traitement. Son médecin traitant et son pharmacien d’officine sont peu informés du plan thérapeutique et ont peu de contacts avec l’équipe hospitalière. Ainsi, les thérapies orales anticancéreuses **ont déplacé le suivi du patient hors de l’hôpital, sans que l’organisation de ville ait été suffisamment structurée pour l’accompagner**.

C'est pour répondre à ces enjeux que les parcours AKO@dom et PICTO ont été créés. A l'instauration d'une thérapie orale ou d'une immunothérapie, l'équipe hospitalière propose au patient traité à domicile, l'un des deux parcours d'accompagnement **selon ses besoins et son degré d'autonomie** :

- **Le parcours « standard » PICTO** s'adresse aux patients autonomes. Le suivi est réalisé par le **pharmacien d'officine**.
- **Le parcours « appuyé » AKO@dom** s'adresse aux patients plus vulnérables. Le suivi est réalisé par **l'infirmier libéral à domicile**.

« *L'expérimentation met en lumière l'intérêt de doter les établissements de parcours différenciés en termes de modalités d'accompagnement pour adapter le suivi aux vulnérabilités de leurs patients et aux spécificités des thérapies qu'ils mettent en place* », écrit le CTIS.

« *Aujourd'hui, on sait que si on ne bénéficie pas d'un accompagnement personnalisé et d'un outil de télésuivi, on perd des chances dans notre combat contre la maladie* », assure Laure Guérout-Accolas, fondatrice de Patients en réseau, membre du consortium AKO@dom-PICTO.

« *Le suivi hors hôpital m'a permis de savoir si je devais m'inquiéter ou non concernant les symptômes qui apparaissaient au fur et à mesure du traitement. Ainsi la panique a fait place au calme, qui m'a aidé à surmonter tous ces désagréments* », témoigne un patient.

Les décisions du CTIS et du CSIS vont permettre une généralisation de ces parcours sur l'ensemble du territoire, avec un nouveau modèle de prise en charge par la sécurité sociale.

Une période transitoire de 18 mois est nécessaire pour mettre en place cette nouvelle organisation. Les autorités vont s'inspirer de deux expérimentations menées dans le cadre de l'« Article 51 » : AKO@dom-PICTO et Onco'Link, afin de finaliser ces nouveaux parcours de soins.

Onco'Link s'appuie uniquement sur le pharmacien d'officine, tandis que les parcours AKO@dom-PICTO prennent en compte la vulnérabilité des patients en proposant soit un suivi par le pharmacien d'officine, soit un suivi par un infirmier à domicile.

Qu'est-ce que l'article 51 ?

L'article 51 est un cadre expérimental introduit par la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2018. Il vise à encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et à expérimenter de nouveaux modes de financement afin de prendre en compte l'évolution de notre système de soins.

Sources

L'avis du Conseil technique et du Conseil stratégique de l'innovation en santé sur l'opportunité d'une généralisation d'AKO@dom-PICTO, le rapport d'évaluation finale et tous les documents historiques concernant l'expérimentation (cahier des charges notamment) sont disponibles sur le site du ministère chargé de la Santé : [Article 51 – expérimentations terminées](#)

Contact presse

WordCom Consulting – Eglantine de Cossé Brissac / Hanah Small
rp@wordcom.fr - 01 45 44 82 65

Dossier de presse